

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille neuf  
Le 28 septembre  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Germaine HACALA, 1<sup>ère</sup> adjointe.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme le Maire à Mme HACALA  
Mme d'ELBEE à M. GAVILAN  
Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE  
M. Michel LARRETCHE à Mme RAGOZIN  
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Classement des orgues de l'Eglise St Vincent dans le domaine public communal**

Madame HACALA rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28 juillet 2004, le projet de construction des orgues de l'Eglise Saint Vincent avait été adopté.

Ensuite, par délibération du 23 octobre 2006, le Conseil Municipal avait désigné M. Jean DALDOSSO, facteur d'orgues à Gimont, pour réaliser les travaux pour un montant de 594.939,11 € TTC.

Ces travaux sont aujourd'hui en voie d'achèvement, les nouvelles orgues seront inaugurées prochainement.

Ces nouvelles orgues présentant un intérêt artistique évident, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de les classer dans le domaine public communal, selon la procédure prévue à l'article L2112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, afin de leur donner le statut juridique des biens de cette nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le classement dans le domaine public communal des orgues de l'Eglise Saint Vincent.

*Votes pour : 28*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :